

## Conseil Municipal du 24 Sept 2014

Présents pour la liste LAT : Christian Lardière, Anne Pichot, Stéphanie Ravel, Daniel Michaud

Notre perception :

Comme le précédent CM, les sujets proposés à l'ordre du jour de ce CM étaient particulièrement peu propices à un débat, seules les questions orales ont permis des échanges souvent houleux.

**Pour ceux qui seraient intéressés, je dispose de l'enregistrement de la séance que je peux vous remettre si vous m'adressez une clé USB.**

**Compte rendu de la séance** : (points marquants de ce CM)

### **Décision municipale**

1/ La seule décision municipale présentée est la N° 30.

Nous avons fait remarquer lors du précédent CM que celle-ci manquait dans la série des DM qui nous avait été présentée.

### **Finances (1 à 3)**

1/ Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Le coefficient de la taxe communale passe de 8 à 8,5

La recette totale attendue en 2014 est d'environ de 148 000€ directement perçue par la commune.

**Nous avons voté POUR**

2/ Taxe sur les plus values de cession des terrains rendus constructibles par le POS

Ce point nous avait été présenté lors de la commission urbanisme du 10 septembre. Il s'agit d'instaurer une taxe nouvelle sur les terrains non constructibles, mais rendus constructibles par le POS ou susceptibles de le devenir avec le futur PLU.

La taxe est fixée à 10% de la plus value réalisée ou 10% de 2/3 du prix de cession en l'absence d'éléments de référence.

Cette disposition ne s'applique qu'aux terrains nus.

**Nous avons voté POUR**

3/ Tarif des cours de langue à Linas

Augmentation des tarifs

50€ par trimestre pour les Linois (tarif précédent : 45€ soit + 11%)

70 € par trimestre pour les extérieurs (tarif précédent 60€ soit + 17%)

**Nous avons voté POUR**

### **Travaux / Urbanisme (4 à 8)**

#### **4 à 6/ Cessions**

Ces 3 cessions nous avaient été présentées lors de la commission urbanisme du 10 septembre.

Il nous a été précisé que le prix de vente de ces biens était systématiquement celui fixé par les Domaines.

Pour le Garage Europa, vendu 125 000€ la commune ne réalise aucune plus value !!!.

S'agissant des autres cessions les prix de vente restent peu significatifs (16200€ et 3700€)

**Nous avons voté POUR**

#### **7/ Demande subvention DRAC**

Cette demande de subvention est adossée aux travaux de l'église et à la réalisation de la tranche conditionnelle 1 (restauration façade et couverture).

Le montant total des travaux est de 894 K€ ttc

Le montant de la subvention DRAC est de 276,2 k€

Le montant FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur valeur ajoutée) 117,4k€

Le financement pour la commune ressort donc à **500,4 k€**

Par cohérence avec le vote du budget que nous avons rejeté en raison notamment des choix d'investissement portés sur l'église au détriment de l'école et de la voirie,...

**Nous avons voté CONTRE**

#### **8/ Avenant à la convention EPFIF**

La convention entre la commune et l'EPFIF a expiré le 11 juin dernier.

Lors d'un précédent CM, sa prorogation avait été votée, mais sur la base d'un périmètre différent (retrait du secteur des Bas Sablons).

Ce changement a constitué un vide juridique dans la mesure où un avenant doit être reconduit dans les mêmes termes.

Par cohérence avec notre précédent vote lors du CM du 21 mai 2014,

**Nous avons voté CONTRE**

### **Affaires Générales**

10 / Remplacement des représentants de la liste Oxygène au sein des commissions suite au départ de Mr Lebon.

**Nous avons voté POUR**

### **Personnel**

11 / Assurances statutaires SOFCAP

Cette délibération vise à permettre de réduire le taux de cotisation de 4,07% à 3,40%

**Nous avons voté POUR**

## **Questions Diverses**

**Q1 LAT :** Une étude est en cours par Mr Desgats, pour améliorer la circulation entre la boulangerie et la mairie. L'idée serait de limiter ou d'alterner le stationnement rue Jules Ferry.

**Q2 LAT :** Les travaux de réfection de l'Impasse des Fonceaux et de l'éclairage public sont programmés pour le mois d'octobre 2014.

La particularité réside dans le fait que cette impasse étant privée, des discussions avec le propriétaire se sont avérées nécessaires.

Le coût des travaux seront financés à 50% par la commune et le propriétaire puis à l'issue des travaux une décision municipale sera proposée pour transférer cette impasse dans le domaine public.

**Q3 LAT :** Une étude est en cours en ce qui concerne le carrefour du chemin Royal (Simply). Il s'agit d'une étude de fréquentation. Propositions à suivre...

**Q4 LAT :** Les poteaux blancs installés sur le Pont Avenue Georges Boileau au Rond point de la tolérance sont destinés à accueillir des drapeaux.

**Q5 LAT :** Il n'a été apporté aucune réponse ou explication claire et précise à cette question.

**Q6 LAT :** Cette question, sur le règlement intérieur, avait pour objet de rappeler à F. Pelletant ses obligations. Après quelques atermoiements, il a été répondu qu'un courrier sera adressé pour recueillir les amendements au RI actuel.

**Q7 LAT :** Eléments de réponse apportés aux différentes questions :

. Au Cosom, il s'agit d'une affaire ancienne, car il n'y a pas de vidéo surveillance mais simplement une intention de dissuasion.

. Au Château d'eau, la vidéo surveillance a fait l'objet de déclaration et les images sont disponibles pour les services de l'Etat.

. Le dispositif global envisagé à Linas vise à passer un marché groupé

. S'agissant du contrôle des images, la réglementation encadre tout dispositif de vidéo surveillance (interfaçage avec les services de l'Etat, stockage, durée de conservation, effacement automatique etc...)

***Fin de la séance***